

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 27 (1947)
Heft: 5

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

FRANCE

Importation

APPEL D'OFFRES. — **DIME.** Nous signalons, à toutes fins utiles, qu'un avis paru au J. O. du 4-4-47 a fixé au 2-5-47 l'échéance du délai pendant lequel pouvaient être présentées les demandes d'autorisation d'importation des produits suivants : limes de précision, visserie et articles de décolletage, machines dynamo-électriques pour l'équipement des véhicules automobiles, matériel dentaire et médico-chirurgical, machines à écrire, machines à calculer, instruments géodésiques, instruments pour mesures de précision.

ACHATS POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT. — Le J. O. du 1-5-47 publie un décret qui rend caduques les dispositions du décret-loi du 24-5-38 qui autorisaient l'importation en franchise pour le compte de l'Etat de matériel aérien et de machines-outils diverses.

Exportation

BOIS. — Les exportations de bois ne sont plus soumises au versement de péréquation institué par l'avis aux exportateurs publié au J. O. du 21-3-46.

FRUITS ET LÉGUMES. — Le J. O. du 5-4-47 publie un avis aux exportateurs fixant les qualités et conditions requises pour l'exportation des produits suivants : asperges, fraises, navets, épinards, fenouils, artichauts bretons, carottes.

CONTROLE QUALIFICATIF DES CONSERVES DE PRODUITS AGRICOLES. — Le J. O. du 18-4-47 publie un avis aux exportateurs indiquant que dans un délai d'un mois à dater du présent avis, tout lot de conserves de produits agricoles d'origine végétale ou animale, quittant l'usine de fabrication à destination de l'étranger, devra être accompagné d'un bulletin de contrôle sur lequel figurera le numéro des caisses ou des récipients composant ce lot.

Ce bulletin sera délivré par la Direction des industries et commerces de l'alimentation, 25, rue d'Astorg, après examen par le Laboratoire de la conserve, 71 avenue d'Orléans, Paris, auquel les fabricants devront adresser, avant toute expédition, autant d'échantillons que le lot comportera de fabrications différentes. Les services des douanes exigeront ces bulletins au passage de la ligne douanière et pourront même, s'ils le jugent utile, faire procéder à une nouvelle analyse par les soins des laboratoires du Ministère des finances. Tout envoi non accompagné de bulletin ou reconnu non conforme aux mentions portées sur les bulletins, sera refoulé.

CHANGEMENT DU PAYS DE DESTINATION. — La Direction générale des douanes françaises a décidé d'annuler les dispositions que nous avons signalées dans notre revue de février 1947 aux termes desquelles les exportateurs pouvaient indiquer sur les licences ou engagements de change la mention : « tel pays ou tout autre selon instructions éventuelles du client ». Dorénavant les licences devront donc indiquer un pays déterminé et, s'il y a un changement de pays, une autorisation de l'Office des changes sera nécessaire qui appréciera s'il convient de modifier corrélativement la monnaie de paiement initialement prévue. Les exportateurs ont donc intérêt à se réserver, lors de la conclusion des contrats, la possibilité de modifier la monnaie de paiement initialement stipulée dans les conditions de vente, en prévision du cas où les marchandises seraient expédiées directement d'ordre de l'acheteur sur un pays tiers.

ADDITIF A L'AVIS AUX EXPORTATEURS DU 10-2-46. — Le J. O. du 11-4-47 publie un avis aux exportateurs concernant les fruits et légumes frais et secs. Les produits suivants peuvent être exportés sans licence, mais *par avion uniquement* et sans limitation de quantité : marrons et châtaignes, fruits de table ou autres, frais, non forcés, fruits forcés, légumes frais.

Les fruits et légumes suivants peuvent être exportés *par tous modes de transport*, sans limitation : figues, coings, groseilles, framboises, myrtilles, kakis, fraises (du 1^{er} novembre au 10 mai inclus), pêches toutes variétés, poires Williams etc., pommes de la variété Calville blanc, raisins (à partir du 1^{er} septembre), fruits forcés, pruneaux de la catégorie quarante fruits et moins au kilogramme, pissenlits, rhubarbe, coloquintes, aubergines, asperges, citrouilles, courgettes, potirons, concombres, poivrons, piments, betteraves à salade, carottes, navets, cardes, cardons, céleris, bettes ou poirées, radis, persil, fenouils.

Les fruits et légumes suivants peuvent être exportés sans licence dans la limite des quantités indiquées : Abricots (300 T.), cerises (750 T.), fraises (200 T.), prunes mirabelles (100 T.), autres (250 T.), raisins (3.000 T.), aulx (25 T.), artichauts (100 T.), choux (500 T.), choux-fleurs (200 T.), cornichons (50 T.), épinards (350 T.), haricots verts (500 T.), oignons (200 T.), petits pois (1.000 T.), poireaux (350 T.), salades (1.000 T.), tomates (1.000 T.) melons (100 T.).

D'autre part le J. O. du 29-4-47 publie une liste des marchandises qui peuvent être exportées sans licence, ainsi qu'une série de modifications apportées à l'avis du 10-2-46 et aux additifs subséquents. Les marchandises mentionnées dans l'additif paru dans le J. O. du 29-4-47 à la page 4064 étant très nombreuses, nous prions nos lecteurs de bien vouloir se référer au J. O. précité (cet avis concerne principalement les produits chimiques de base, des textiles, le caoutchouc, etc.).

Certains produits mentionnés à la page 4065, qui étaient libres à l'exportation, sont de nouveau soumis à licence.

Commissions des représentants étrangers

Le J. O. du 28-3-47 publie un avis aux importateurs précisant qu'à l'occasion de contrats passés par les *missions d'achats gouvernementales*, l'agent en France d'une société étrangère n'a pas droit au paiement de la commission s'il intervient *directement* dans le circuit de la distribution, c'est-à-dire s'il reçoit la marchandise du service Impex et s'il la revend à un client utilisateur. Même si le fournisseur étranger prévoit au contrat une commission en faveur de son agent, ce dernier n'a pas droit à en percevoir la contre-valeur en francs. Il sera exclusivement rémunéré par le taux de marque basé sur le prix d'importation facturé par Impex.

Naturalisations

Le J. O. du 27-4-47 publie une circulaire du Ministre de la santé publique et de la population précisant les conditions de naturalisation. Sont prioritaires (dans l'ordre suivant) :

Les ouvriers mineurs, les anciens combattants, veuves de guerre, etc., les ouvriers de toutes les industries, les travailleurs agricoles et les fermiers, les savants et les artistes, les pères de famille de trois enfants au moins.

Sont non prioritaires :

1^o Les étrangers dont la profession, sans entrer dans les catégories indiquées ci-dessus, peut être utile à l'économie nationale.

2^o Les dossiers des étrangers dont la profession n'a qu'un faible intérêt pour l'économie française (*notamment les commerçants*) ne seront constitués que dans la mesure où tous les autres dossiers en instance auront été transmis aux différents services.

La circulaire précise en outre que la France a besoin d'une main-d'œuvre nombreuse et qualifiée, qu'elle doit remédier à la diminution de sa population, que la condition d'assimilation des étrangers ne doit par conséquent pas être examinée d'une façon trop sévère, et que les noms des naturalisés doivent être francisés autant que possible.

SUISSE

Risques à l'exportation

En 1946 la Confédération a donné suite à 2.772 demandes de garantie contre les risques à l'exportation. Ces demandes présentées par 129 entreprises et 8 associations groupant 762 exportateurs concernaient des livraisons à destination de tous les pays, excepté l'Allemagne et le Japon. La garantie totale accordée fut de 438.946.058 francs suisses.

Impôts

L'Administration fédérale des contributions étudie un projet simplifiant la perception de l'impôt de défense nationale dû par le travailleur étranger. Un impôt de 3 p. 100 serait prélevé à la source pendant les 9 premiers mois de séjour ; l'employeur qui devrait déduire cet impôt sur le salaire, serait responsable de son versement à l'administration cantonale compétente.

Agriculture

Céréales : Les dégâts subis du fait du gel sont beaucoup moins élevés qu'on ne l'avait craint. La récolte de céréales 1947 est évaluée à 70-72 p. 100 d'une récolte maximum contre 78 à 80 p. 100 l'an dernier.

Ayres fruitiers : La récolte de cette année s'annonce également très bonne, bien qu'ayant été considérable en 1946 ; 200 wagons de rainettes tirés des frigorifiques ont été vendus récemment en France.

Camps de vacances

Le Secrétariat des Suisses à l'étranger organise de nouveau cette année en collaboration avec « le secours aux Suisses » et « Pro Juventute » des camps de vacances pour les jeunes Suisses de l'étranger. Deux semaines de vacances — du 23 août au 7 septembre — sont prévues et éventuellement deux semaines de volontaires, soit à la campagne chez des paysans, soit au village d'enfants Pestalozzi — du 8 au 20 septembre — à Trogen.

Des bulletins d'inscription provisoire peuvent être demandés au secrétariat du Cercle commercial suisse, 10 rue des Messageries Paris 10^e.

Coût de la vie

L'indice suisse du coût de la vie est resté au même chiffre à fin mars 1947 qu'à la fin du mois précédent, c'est-à-dire à 212,3 (juin 1914 = 100) et à 154,7 (août 1939 = 100) ; par rapport à fin mars 1946 on note une hausse de 3,6 p. 100.

Or

La Confédération a cédé à la Banque nationale de l'or pour environ 79 millions de francs suisses. Son stock d'or a donc passé de 1.236 millions de fr. s. en mars 1947 à 1.157 millions de fr. s. le 15-4-47.

L'encaisse-or de la banque nationale suisse a passé de 4.959 millions de fr. s. à fin mars à 5.039 millions le 30-4-47.

Électricité

La production totale d'énergie électrique s'est élevée à 10.130 millions de kwh. durant la dernière année hydrographique (du 1-10-45 au 30-9-46), alors qu'elle avait été de 9.655 millions de kwh. l'année précédente.

On peut estimer qu'environ 100.000 journées de travail ont été perdues l'hiver dernier du fait de la pénurie d'électricité, ce qui représente un manque à gagner pour les travailleurs de 1,8 millions de fr. et une baisse de la production de l'ordre de 45 millions de fr. suisses.

Votes

La demande d'initiative socialiste concernant la révision de l'article 31, 1^{er} alinéa de la Constitution (réforme économique et droits du travail) sera soumise à la votation du peuple et des cantons le 18-5-47.

La votation populaire sur les articles de la Constitution fédérale relatifs au domaine économique et sur la loi relative à l'assurance vieillesse et survivants aura lieu le 6-7-47.

Automobiles

La General Motors Corporation a l'intention d'acheter les usines suisses qu'elle avait louées jusqu'à présent à Bienne. La compagnie américaine projette de développer ces usines pour en faire un important centre européen de production d'automobiles. Les voitures suivantes seraient fabriquées en grande série : Buick, Chevrolet, Cadillac, De Soto, Oldsmobile.

Douane

Le 1-4-47 a été créé dans les ports rhénans de Birsfelden-Au un office de dédouanement pour les marchandises importées et exportées par le Rhin. Pendant le premier trimestre 1947 les recettes des douanes se sont élevées à 80.257.353 fr. s. contre 61.584.327 pendant le premier trimestre 1946 ce qui représente une augmentation de 18.673.025 fr. s.

Foire de Bâle

Il y a eu cette année plus de 400.000 visiteurs dont 7.320 étrangers.

Ports

En mars 1947 on a enregistré à Bâle l'arrivée de 412 bateaux qui ont déchargé 120.000 tonnes de marchandises et en ont embarqué 8.586. Le trafic a ainsi atteint 128.000 tonnes en mars 1947 contre 12.000 tonnes en mars 1946 ; avant guerre le trafic atteignait en moyenne 250.000 tonnes par mois.

Canal du Rhône au Rhin

Le Conseil fédéral dans son message aux Chambres du 1-4-47 soumet à leur approbation un projet d'arrêté relatif à une subvention de 500.000 fr. devant payer la moitié des frais des travaux d'études concernant l'aménagement des eaux entre le lac Léman et l'embouchure de l'Aar dans le Rhin.

Fusion de deux demi-cantons

Le Conseil fédéral a adressé le 17-3-47 un message à l'Assemblée fédérale dans lequel il se déclare prêt à donner la garantie fédérale pour les dispositions constitutionnelles des cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne destinées à préparer la fusion de ces deux demi-cantons.

Main-d'Œuvre étrangère

L'an dernier, 45.663 permis d'entrée et de séjour ont été délivrés à des étrangers ; de ce nombre 44.509 concernaient des personnes exerçant une profession. Par rapport à l'année précédente, le nombre des permis délivrés à des personnes exerçant une profession a augmenté de 37.814. Les plus grands chiffres enregistrés furent ceux de l'agriculture (9715), de l'industrie hôtelière (7831), de l'industrie du bâtiment (6649), et du service de maison (8096).

Passeports

La Conférence d'experts des questions de passeports et de formalités de transferts qui s'est ouverte à Genève le 14-4-47 s'est terminée à la fin du mois. Elle considère qu'il n'est pas possible de revenir au régime de liberté complète de circulation d'avant 1914, mais propose un grand nombre de modifications (40) au régime actuel des passeports, des visas, des contrôles de devises, des douanes et des contrôles sanitaires, validité des passeports de base à 5 ans, renouvellement facile, passeports valables pour tous les pays, suppression des visas de sortie, normalisation des droits d'entrée, simplification des formalités de transfert.

Distinction

M. Speiser, conseiller national, directeur de Brown Boveri et Cie, a été nommé le 22 avril 1947 président de la Société suisse des constructeurs de machines en remplacement de M. Wolfersulzer démissionnaire.

FRANCE-SUISSE

Chambre de commerce suisse en France

SECTION DE BORDEAUX. — L'Assemblée générale de notre section de Bordeaux s'est tenue, en présence de M. Gérard Bauer, conseiller de Légation, attaché commercial près la Légation de Suisse en France, MM. Berthod et E. Collet, consuls de Suisse à Bordeaux et Toulouse, de même que MM. Paul de Perregaux et J. Boitel, président et directeur général de la Chambre de commerce suisse en France, et sous la présidence de M. J.-E. Treyer, le 26 avril 1947.

Après avoir retracé l'état des relations économiques entre la France et la Suisse en 1946, M. J.-E. Treyer a fait un rapport complet sur l'activité de cette nouvelle section, dont tous les efforts tendent vers une intensification des échanges commerciaux entre la Suisse et le Sud-Ouest de la France.

Puis sur un plan plus général, M. J.-E. Schutz, chef de la division commerciale de la Chambre de commerce suisse en France, fit un très intéressant exposé sur l'activité de cette compagnie dans le cadre des relations économiques franco-suisse.

SECTION DE BESANÇON. — L'Assemblée générale de notre section de Besançon s'est tenue, en présence de M. Henri Voirier, consul de Suisse à Besançon, des représentants des Chambres de Commerce de Besançon, de Gray-Vesoul, de Beaune, de Belfort, de Dijon, de Dôle et de Lons-le-Saunier, de MM. Paul de Perregaux et Jacques Boitel, président et directeur général de notre compagnie et sous la présidence de M. Marcel Sagne, le 3 mai 1947.

Après lecture du rapport d'activité de la section par son président, M. Sagne, l'assistance eut le plaisir d'entendre M. Emile Duperré, sous-directeur à la Banque populaire suisse et rédacteur financier du Journal de Genève, exposer la position internationale du franc suisse, en une conférence fort applaudie, dont nous donnons d'importants extraits dans ce même numéro, à la page 166.

SECTION DE LILLE. — Notre section de Lille a tenu son Assemblée générale le 6 mai 1947, en présence de M. Fred Huber, Consul de Suisse à Lille, de M. Décosterd, représentant de la Chambre de commerce de Lille, de M. Nanin, représentant la 1^{re} région économique, de MM. Paul de Perregaux et Jacques Boitel, président et directeur général de notre compagnie, et sous la présidence de M. Ivan Effront, président de la section.

Le rapport d'activité soulignant le remarquable essor de cette section fut suivi d'un exposé de M. Jean de Senarclens, chef des services d'information, sur ce sujet : « Solutions suisses à quelques problèmes économiques et sociaux. »

Tourisme

Le Commissariat français du tourisme ayant décidé de supprimer à partir du 1^{er} mai la carte de tourisme, certaines mesures ont été prises pour compenser la perte des avantages que procurait cette carte aux étrangers : les voyageurs entrant en France par route ou par chemin de fer pourront importer 200 cigarettes ou 50 cigares et 400 gr. de tabac ; par mer ou par air, 500 cigarettes ou 100 cigares et 1 kilogramme de tabac. Les touristes toucheront la même ration de tabac que les Français. En ce qui concerne le carburant, les étrangers recevront à leur entrée en France des bons de 100 litres d'essence. Les personnes venant de Belgique, de Hollande, du Luxembourg, des Etats-Unis et de Suisse auront droit à 150 litres sur présentation d'une lettre de crédit d'un club automobile de leur pays.

Communications

Une nouvelle route franco-suisse qui reliera le Valais et la France par le col de Coux sera prochainement construite, comme en a décidé une conférence réunissant la délégation française de Haute-Savoie et celle du Valais.

Zones franches

Les Gouvernements suisse et français ont décidé de maintenir en vigueur jusqu'au 31-12-49 les restrictions aux importations des produits agricoles des zones, fixées par le règlement arbitral de Territet du 1-12-33, ainsi que de maintenir jusqu'à fin 1949 les crédits d'importation concernant les produits fabriqués dans les zones, excepté quelques légères modifications.

Cours

Voici quelques cours du billet de 100 fr. en Suisse pendant ces derniers mois :

31-12-46	: Fr. s. 1,10 à 1,10
8-1-47	: Fr. s. 1,30 à 1,45
31-1-47	: Fr. s. 1,35 à 1,40
21-2-47	: Fr. s. 1,26 à 1,31
28-3-47	: Fr. s. 1,49 à 1,54
1-4-47	: Fr. s. 1,62 à 1,70
15-4-47	: Fr. s. 1,72 à 1,80
29-4-47	: Fr. s. 1,69 à 1,74
8-5-47	: Fr. s. 1,55 à 1,65
10-5-47	: Fr. s. 1,65 à 1,75

Consulats

M. Henri Voirier qui gérait le consulat de Marseille a été nommé consul de carrière à Besançon ; il est entré en fonction le 15-4-47.

M. Hans Pluss, vice-consul à Marseille, gèrera le consulat de cette ville en attendant qu'un successeur soit désigné à M. Voirier.

SUISSE-MAROC

Le consulat de Suisse au Maroc est transféré de Casablanca à Rabat. Une chancellerie consulaire sera toutefois maintenue dans la première de ces villes.

Le titre de consul général a été conféré à M. de Tschudi, consul de Suisse au Maroc, qui était auparavant à Besançon.

Distinctions

Nous avons le plaisir d'annoncer que M. Edouard Sandoz, administrateur de notre compagnie, a été reçu le 26 mars 1947, à l'unanimité membre de l'Académie des Beaux-Arts et par conséquent membre de l'Institut dont il était jusqu'ici membre correspondant. Il occupera le fauteuil d'Ignace Paderewski.

Rappelons que M. Sandoz, originaire de Neuchâtel, est né à Bâle en 1881, qu'il a accompli ses études artistiques à Genève et à Paris. Ses talents de sculpteur lui valent déjà les qualités de membre de l'Académie de Coïmbra (Portugal) et de membre correspondant de l'Académie d'Espagne et d'Argentine. Officier de la Légion d'Honneur, il peut ajouter à tous ses titres, ses succès dans nombre d'expositions internationales et ses travaux pour le Gouvernement français et pour les plus grands musées du monde. Il est fondateur de l'œuvre des enfants d'artistes et s'est dévoué efficacement aux œuvres d'entraide instituées en faveur des artistes, mettant pendant la guerre une galerie à leur disposition.

D'autre part, le J. O. du 29-4-47 publie un arrêté approuvant la décision de l'Université de Grenoble conférant le titre de docteur honoris causa à M. Carl J. Burckhardt, Ministre de Suisse à Paris, et à M. Maurice Lugeon, professeur à l'Université de Lausanne.

Déjeuner suisse

Nous rappelons qu'un déjeuner suisse à lieu tous les mercredis au Restaurant des 4 marches, 50 chaussée d'Antin, Paris 9^e. Ces réunions ont lieu dans une salle au premier étage et se déroulent dans une atmosphère empreinte de la plus franche cordialité.

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

Paris	10 mai au 26 mai 1947	Foire de Paris.
Genève	14 mai au 2 juin 1947	Foire de produits italiens en Suisse.
Lausanne	24 mai au 1 ^{er} juin 1947	Exposition suisse de l'hôtellerie.
Lille	7 juin au 21 juin 1947	Foire de Lille.
Bordeaux	15 juin au 30 juin 1947	Foire de Bordeaux.
Casablanca	21 juin au 6 juillet 1947	Foire internationale.
Lausanne	13 septembre au 28 septembre 1947	Comptoir suisse.
Marseille	13 septembre au 23 septembre 1947	Foire internationale.
Paris	4 octobre au 14 octobre 1947	Salon international de l'emballage.
Lugano	4 octobre au 19 octobre 1947	Fiera svizzera.
Saint-Gall	9 octobre au 19 octobre 1947	Olma (Foire de l'agriculture).

LAMES DE RASOIR

MIRA

LA PETITE MÉTALLURGIE
97, Rue Saint-Lazare — PARIS-9^e